

n^{os} 1 et 2. D'ordinaire, les études de cette nature sont publiées dans la *Gazette du Travail*.

ou partielles, ou d'après lesquelles une statistique satisfaisante pourrait être établie?

M. Dickey:

1, 2 et 3. Le document ci-dessous, compilé d'après les données fournies par les autorités provinciales en cause au Bureau fédéral de la statistique, indique le nombre de personnes tuées ou blessées, ainsi que les dommages causés à la propriété par suite d'accidents de la route.

Du 1^{er} au 3 décembre dernier a eu lieu une conférence fédérale-provinciale relative à la statistique des accidents de véhicules à moteur, en vue d'assurer la généralisation et la normalisation de la statistique visant les accidents dus à la circulation des véhicules à moteur.

ACCIDENTS SUR LES ROUTES

M. Fulton:

1. Le gouvernement fédéral dispose-t-il de chiffres indiquant a) le nombre des personnes tuées ou gravement blessées sur les routes canadiennes, b) le nombre des personnes non mortellement blessées, c) la somme globale des dommages causés à la propriété par suite d'accidents survenus sur les routes canadiennes, au cours de chaque année, de 1930 à 1954 inclusivement?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les chiffres dans chaque cas?

3. Sinon, a) quels renseignements sont disponibles et peuvent être donnés en réponse à ces questions, b) quelles sources de renseignements peut-on proposer où s'obtiendraient ces informations complètes

Personnes tuées ou blessées et dommages causés à la propriété par suite d'accidents dus à la circulation des véhicules à moteur

Année	Nombre des personnes tuées ou mortellement blessées	Nombre des personnes non mortellement blessées	Montant des dommages à la propriété
	*	**	
1930.....	1,290	non disponible	non disponible
1931.....	1,316	"	"
1932.....	1,120	"	"
1933.....	955	14,947(1)	"
1934.....	1,115	17,998(2)	"
1935.....	1,224	20,989	"
1936.....	1,316	23,207(3)	"
1937.....	1,633	25,703(3)	"
1938.....	1,545	24,445(3)	"
1939.....	1,584	25,104	"
1940.....	1,723	29,504	"
1941.....	1,852	30,984	\$ 4,888,306(4)
1942.....	1,409	22,809	\$ 3,296,454(5)
1943.....	1,437	20,390	\$ 2,911,735(5)
1944.....	1,372	20,228	\$ 3,378,557(4)
1945.....	1,556	24,422	\$ 4,841,468(6)
1946.....	1,681	30,679	\$ 7,034,498(6)
1947.....	1,869	32,682	\$10,468,939(6)
1948.....	2,086	38,098	\$14,757,646(6)
1949.....	2,265	43,883	\$19,156,369(7)
1950 (Y compris Terre-Neuve).....	2,270	37,031(6)	\$24,288,504(8)
1951 " ".....	2,686	54,575(9)	\$35,366,171(6)(9)
1952 " ".....	2,957	57,738(9)	\$38,078,139(8)(9)
1953 " ".....	3,204	56,734	146,616,853(8)
1954 (Pour les neuf mois terminés le 30 sept.).....	(10)	32,585(6)(11)	\$32,318,605(8)

*Tirés des dossiers relatifs à la statistique démographique. Comprend les personnes tuées dans les accidents de la route ou qui sont mortes par la suite.

**D'après les données transmises par les autorités provinciales chargées de l'application des lois relatives à la circulation des véhicules à moteur et des règlements établis sous leur empire. L'estimation des dommages à la propriété n'embrasse que les accidents dont il doit être fait rapport en vertu des lois provinciales relatives à la circulation des véhicules à moteur, lesquelles établissent un minimum (qui varie d'une province à l'autre) en deçà duquel il n'est pas nécessaire de faire rapport d'un accident.

- (1) Non comprises les provinces de l'Île du Prince-Édouard, du Manitoba et de l'Alberta.
- (2) Non comprise l'Alberta.
- (3) Non comprise l'Île du Prince-Édouard.
- (4) Non compris le Nouveau-Brunswick et le Québec.
- (5) A l'exclusion de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec.
- (6) Non compris le Québec.
- (7) A l'exclusion de la Nouvelle-Écosse et du Québec.
- (8) A l'exclusion du Québec et du Manitoba.
- (9) A l'exclusion de Terre-Neuve (sauf Saint-Jean).
- (10) Le nombre des personnes tuées par suite d'accidents de la route du 1^{er} janvier au 30 septembre 1954 et dont les autorités provinciales ont fait rapport était de 1,288. Ce chiffre ne comprend pas les données relatives au Québec.
- (11) A l'égard des six mois terminés le 30 juin 1954, la province de Québec a mentionné 7,073 personnes blessées.

[L'hon. M. Gregg.]